

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 10 juin 2025**

**Dossier N° 4**

**Délibération n°: DEL-2025-129**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Budget supplémentaire 2025**

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-cinq le mardi dix juin à 18 heures 15, le Conseil de communauté convoqué le 3 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON (jusqu'à la DEL-2025-142), M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. William BOUCHER, M. Sébastien BOUSSION, Mme Christelle CAILLEUX (jusqu'à la DEL-2025-141), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Anthony GUIDAULT, M. Jean HALLIGON, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Grégoire LAINÉ, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2025-130), Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

**ETAIENT EXCUSES** : Mme Constance NEBBULA, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, M. Nicolas DUFETEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Eric GODIN, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Francis GUILTEAU, Mme Marielle HAMARD, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, Mme Marie-France RENO, Mme Claire SCHWEITZER, M. Laurent VIEU, M. Richard YVON

**ETAIENT ABSENTES** : Mme Célia DIDIER, Mme Sylviane DUARTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à Mme Edith CHOUTEAU à partir de la DEL-2025-143  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Franck POQUIN  
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT  
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION à partir de la DEL-2025-142  
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN  
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER  
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON  
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX jusqu'à son départ  
M. Eric GODIN a donné pouvoir à Mme Carine LE BRIS-VOINOT  
Mme Agnès GUEMAS-GALLARD a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON  
M. Francis GUILTEAU a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Benoît COCHET  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Philippe VEYER  
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU jusqu'à la DEL-2025-129  
Mme Marie-France RENO a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN  
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI  
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI

Mme Véronique MAILLET, vice-présidente, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 juin 2025. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le 17 mars dernier, le budget primitif 2025 a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Ce budget supplémentaire 2025 a donc pour objet :

- de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2024 selon les modalités prévues par la délibération d'affectation des résultats,
- D'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2025 en fonction des dernières informations connues.

En préalable, il convient de préciser que **les différentes mesures budgétaires portées par ce budget supplémentaire diminuent de - 15,7 M€ le besoin d'emprunt projeté lors du BP 2025. Cet ajustement nous assure une stabilité de l'encours de dette entre les exercices 2024 et 2025 à 574 M€ environ.**

## BUDGET PRINCIPAL

---

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires et autres opérations comptables, les nouvelles propositions de crédits proprement dites s'élèvent à **- 0,7 M€ en dépenses de fonctionnement et + 1,7 M€ en dépenses d'investissement (soit + 0,4 % des crédits du BP 2025)**. Globalement les nouvelles propositions de recettes financent les nouvelles propositions de dépenses comme en témoigne le tableau d'équilibre suivant :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	1 979 492	- 753 796	2 733 288
Inscriptions équilibrées	-	-	-
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2024)	14 075 622	16 808 910	- 2 733 288
<b>TOTAL</b>	<b>16 055 114</b>	<b>16 055 114</b>	<b>-</b>

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	306 050	1 658 896	- 1 352 846
Inscriptions équilibrées	-	-	-
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2024)	40 444 467	24 135 557	16 308 910
Emprunt d'équilibre	- 14 956 064	-	- 14 956 064
<b>TOTAL</b>	<b>25 794 453</b>	<b>25 794 453</b>	<b>-</b>

---

**TOTAL Fonctionnement + Investissement**      41 849 567      41 849 567      -

## 1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement

Concernant les - 0,7 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement, elles peuvent se distinguer de la manière suivante :

- + 0,2 M€ au titre des réserves foncières et des dépenses des terrains d'accueil des gens du voyage,
- + 0,3 M€ de crédits au titre de la gestion des eaux pluviales et de l'entretien de la voirie,
- + 0,5 M€ de crédits pour diverses dépenses (locations de modulaires pendant les travaux dans les groupes scolaires, ajustement de la subvention au SDIS...),
- + 0,3 M€ de reversement de taxe de séjour à Angers Loire Tourisme conformément à la Délégation de Service Public (DSP),
- - 2 M€ de participation versée au budget annexe transports grâce à une actualisation favorable des indices de la DSP en baisse dans le budget transports.

En dehors de la reprise des résultats 2024, les + 2 M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement concernent essentiellement l'ajustement des inscriptions en matière de fiscalité, de dotations et de FCTVA (+ 1,6 M€ au total) et les participations des communes au titre de la compétence éclairage public.

## 2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les 97,8 M€ de crédits des dépenses d'investissement 2025 sont augmentés à hauteur de + 1,7 M€ pour suivre l'état d'avancement des différents chantiers portés par ALM (avec + 1,2 M€ associés à la compétence voirie et + 0,5 M€ de travaux dans les bâtiments).

Concernant les propositions en recettes, les crédits supplémentaires de + 0,3 M€ se concentrent principalement sur le versement de fonds de concours voirie concernant l'aménagement de pistes cyclables et de subventions sur les travaux de la Passerelle Moulin-Marcille.

Au global et compte tenu du résultat 2024, ce budget supplémentaire permet de réduire de - 15 M€ le montant de l'emprunt d'équilibre du budget principal proposé au budget primitif 2025 (pour mémoire, le montant voté en mars 2025 était de 50,7 M€).

## LES AUTRES BUDGETS

---

Comme pour le budget principal, les éléments présentés ci-dessous ciblent les principales informations par budget.

### - BUDGET TRANSPORT

Hors reprise des résultats, les dernières régularisations de dépenses sur l'exercice 2024 de la DSP (indexation moins élevée que prévue notamment) permettent de réduire la contribution du budget principal de - 2 M€. Le montant de la participation du budget principal transport peut-être ainsi ramené à 14 M€, tout en se rappelant que son montant était de 11,4 M€ en 2022.

La reprise du résultat 2024 et les autres mesures budgétaires permettent de réduire intégralement l'emprunt d'équilibre prévu initialement au BP 2025 (-0,4 M€) et de financer les 1,2 M€ de provisions sur les emprunts structurés souscrits avant 2014 pour financer la première ligne de tramway (notamment sur les parités USD/CHF qui se dégradent fortement ces derniers mois).

### - BUDGET DECHETS

Suite à la reprise des résultats 2024, **les inscriptions de ce BS vont permettre le complet désendettement de ce budget à fin 2025 (soit -44 M€ depuis 10 ans) et la préparation de notre participation à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse pour 4 M€.**

## - BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT et AUTRES

Ces différents budgets ne portent aucune inscription significative de crédits. A noter tout de même, l'affectation d'une partie du résultat 2024 des budgets eau et assainissement pour permettre d'éventuels remboursements d'emprunts si jamais les conditions de marché étaient favorables.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 02 juin 2025

### **DELIBERE**

Adopte le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2025 par chapitre budgétaire tel que présenté dans les maquettes budgétaires.

Approuve la reprise partielle de la provision pour risques et charges d'intérêts d'emprunts sur le budget Eau de 22 760 € (mode de calcul précisé en annexe) pour l'emprunt 422 constituée par les délibérations du 11 décembre 2023 n° DEL 2023-317 et du 10 juin 2024 DEL 2024-123.

Approuve l'établissement, sur le budget Eau, d'une provision semi-budgétaire de 27 100 € (mode de calcul précisé en annexe) pour risques et charges sur un écart de parité de taux de change EUR/USD et EUR/CHF concernant l'emprunt 420 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt conformément à l'annexe technique jointe à la présente délibération.

Approuve l'établissement, sur le budget Assainissement, d'une provision semi-budgétaire de 381 000 € (mode de calcul précisé en annexe) pour risques et charges sur un écart de parité de taux de change EUR/USD et EUR/CHF concernant l'emprunt 453 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt conformément à l'annexe technique jointe à la présente délibération.

Approuve l'établissement, sur le budget Transports, d'une provision semi-budgétaire de 1 186 000 € (mode de calcul précisé en annexe) pour risques et charges sur un taux de change EUR/CHF concernant l'emprunt 458 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt conformément à l'annexe technique jointe à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2025-129

Objet de l'acte : Budget supplémentaire 2025

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 10 juin 2025

Annexe : Maquette BS 2025 - BPrincipal

Maquette BS 2025 - BA Aéroport

Annexe delib\_BS 2025\_ALM V2

Maquette BS 2025 - BA Assainissement

Maquette BS 2025 - BA Déchets

Maquette BS 2025 - BA Eau

Maquette BS 2025 - BA Lotissement Economique

Maquette BS 2025 - BA Réseaux de chaleur

Maquette BS 2025 - BA Transports

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20250610-lmc1H47568H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H47568H1

Date de transmission en Préfecture : 16 juin 2025

Date de réception en Préfecture : 16 juin 2025